

GESTION DE L'EAU

QUI FAIT QUOI SUR LE TERRITOIRE ?

La gestion de l'eau recouvre trois compétences :

- La distribution et le stockage de l'eau potable
- L'assainissement collectif
- L'assainissement non collectif

Des **compétences partagées entre plusieurs acteurs**, auxquelles il faut rajouter la **gestion des eaux pluviales** et le **risque d'inondations**. Gérer les eaux pluviales c'est maîtriser le risque de pollutions, mais aussi d'inondations.

Une compétence plus globale, confiée depuis janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération Cap Excellence sur son territoire, dans le cadre de la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cap Excellence a désormais la main sur les travaux permettant de renforcer la sécurité des habitants des Abymes, de Pointe-à-Pitre et de Baie-Mahault face au risque d'inondations liées aux pluies, mais aussi par submersion marine.

Le phénomène de submersion marine touche les zones situées en dessous des plus hautes mers et s'observe notamment en période de marées exceptionnelles.



EAU POTABLE - Production & Distribution

Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)



EAU USÉE COLLECTIF - Assainissement Collectif

Dépolluer l'eau, avant leur restitution au milieu naturel. Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)



EAU USÉE NON COLLECTIF - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)



GESTION DE L'EAU PLUVIALE URBAINE (GEPU)

Collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales urbaines. Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)



SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE EXTÉRIEUR CONTRE L'INCENDIE (DECI)

La création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Compétence du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES & PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Aménagement des bassins versants, entretien et aménagement des cours d'eaux, canaux et plans d'eau, défense contre les inondations et contre la mer, protection et restauration des zones humides. Compétence de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence depuis janvier 2018.

Les communes demeurent compétentes en matière d'autorisation et de police d'urbanisme, de plan communal de sauvegarde, d'arrêtés divers en matière de sécurité.